

## FAQ affiliés

### Paievements

#### Rappel :

- pour toute question d'ordre technique, vous pouvez écrire à notre support ([support-fr@affili.net](mailto:support-fr@affili.net)) ;
- pour toute question relative aux paiements ou pour nous adresser vos factures, vous pouvez contacter le pôle comptable ([facture-fr@affili.net](mailto:facture-fr@affili.net)) ;
- notre pôle Publisher ([editeurs-fr@affili.net](mailto:editeurs-fr@affili.net)) se tient également à votre disposition.

#### ➤ **Quand et comment vais-je être payé par affilinet ?**

Les paiements sont envoyés **à partir de 45 jours après la fin du mois facturé, si le montant de vos gains atteint les 100 €**. Par exemple les gains de mars sont établis le 1er avril et payés à partir du 15 mai.

Si vos gains n'atteignent pas 100 €, ils sont reportés sur le mois suivant.

Chaque fin de mois nous faisons le cumul de toutes les transactions validées par les annonceurs, en rajoutant le cas échéant les gains accumulés les mois précédents et non encore facturés, puis nous reportons ce montant dans votre rubrique Compte > Paiement le 1er de chaque mois. C'est ce que nous appelons « **l'appel à facture** ».

- Si vous êtes **particulier**, vous n'avez rien à faire, vous recevrez automatiquement votre virement.
- Si vous êtes **professionnel et que vous avez opté pour le mandat d'auto-facturation\***, vous recevrez également votre règlement sans avoir à nous fournir de facture.
- Si vous êtes **professionnel** et que vous n'avez pas opté pour le mandat d'auto-facturation, vous devrez nous faire parvenir une facture à partir des éléments pris dans **Compte > Paiement..**

#### **\*Le Mandat d'Auto-Facturation pour les professionnels assujettis à la TVA :**

Pour éviter d'avoir à éditer des factures, vous pouvez utiliser notre mandat d'auto-facturation affilinet. Pour cela, veuillez cocher la case correspondante dans votre rubrique Compte > **Paramètres Personnels > Détails du paiement**.

Un lien pour télécharger le document PDF du mandat d'auto-facturation affilinet s'affichera ensuite. Veuillez nous retourner ce document dûment rempli et signé, si possible avec le cachet de la société et ce **en 2 exemplaires SVP** à l'adresse :

Affilinet SAS

53 Boulevard d'Ornano – 92285 SAINT DENIS CEDEX.

Le second exemplaire vous sera retourné signé avec le cachet affilinet pour vos archives.

#### ➤ **Je ne retrouve pas dans mes statistiques le même montant que dans celui donné par affilinet?**

Assurez-vous d'avoir bien fait afficher vos statistiques du mois concerné par date de validation et non par date d'exécution. C'est en effet la date de confirmation par l'annonceur qui fait foi.

➤ **Exceptionnellement, puis-je être payé avant d'avoir atteint le seuil des 100 € ?**

Nous ne payons jamais un affilié s'il n'a pas atteint 100€ et cela pour plusieurs raisons. Tout d'abord parce que n'importe quel affilié pourrait en faire la demande, et ce pour n'importe quel motif, invérifiable au demeurant. Faire exception à cette règle mettrait en péril l'ensemble de notre comptabilité et donc l'ensemble du réseau affilinet.

➤ **Je n'arrive pas à rentrer mon numéro de TVA ou mon RIB, comment faire?**

Pour tout problème de mise à jour du compte, veuillez envoyer les informations à changer à [support-fr@affili.net](mailto:support-fr@affili.net), nous ferons une mise à jour directement à partir du back-office.

➤ **Pouvez-vous me faire parvenir mes gains sur un compte bancaire domicilié à l'étranger ?**

Oui, affilinet pourra vous envoyer votre paiement où que vous soyez dans le monde, vous devrez pour cela sélectionner « **Paiement vers un compte bancaire en UE** » et renseigner le numéro IBAN et SWIFT de votre compte ainsi que le nom de la banque.

Aucun frais déduits par affilinet.